

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 27 juin 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt sept juin à 19h06mn, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Madame THOMASSIN Sylvine, Maire, sur convocation individuelle, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 19 juin 2019.

Présents :

Madame THOMASSIN Sylvine, Monsieur VIOIX Michel, Madame BADOUX Sylvie, Monsieur GAUTHIER Philippe, Madame MAAZAOUI-ACHI Dalila, Monsieur SOLLIER Patrick, Madame BERNIERES Claudine, Madame HUGUES Agnès, Madame TEKKOUK Fadila, Monsieur EL KASMI Boujemâa, Madame FEZARI Souhila (arrivée 19h31mn) Monsieur VERGER Alain, Monsieur HOUSSIN Joël, Madame AMBOLET Hassina, Monsieur BROUILLARD Bertrand, Monsieur AMMOURI Jamal, Madame RAJENDRAM Lilawtee, Madame CAUCHEMEZ Claire, Monsieur VERON Cyprien, Monsieur ZAHY Ali, Monsieur LARBI Nabil, Madame LY Haouilly, Madame AHMADOUCHI Fatine, Monsieur ALLOUACHE Karim, Monsieur HERVE Stéphen, Monsieur ALOUT Rafik (départ 19h14mn), Madame PIERRONNET Dominique, Monsieur KADRI Hakim.

Absents excusés, ont donné procuration :

Monsieur TABOURI Abdelmagid à Madame FEZARI Souhila
Madame MAZOUZI Noria à Madame MAAZAOUI-ACHI Dalila
Monsieur BARADJI Madigata (arrivée à 19h37mn/départ à 22h22mn) à Madame BADOUX Sylvie
Monsieur NABAL Charles à Madame LY Haouilly
Madame SECK Aissata (arrivée à 19h25mn) à Monsieur HOUSSIN Joël
Madame NAHAR HAMIDI Rabia (arrivée à 21h00mn) à Monsieur VIOIX Michel
Madame METAYER Sabrina à Monsieur AMMOURI Jamal
Monsieur MATILI Mounir à Madame TEKKOUK Fadila
Madame DIABY Hadjanité à Monsieur BROUILLARD Bertrand
Madame LACOMBE-MAURIES Véronique à Monsieur HERVE Stéphen
Madame PETITJEAN Guylène à Monsieur ALOUT Rafik (départ 19h14mn)

Absents :

Madame MISSIAMENOU Marie-Joséphine, Monsieur EL BAZE Sébastien, Madame DEDONCKER Wadislawa, Madame PETITJEAN Guylène, Monsieur RESSAIRE Philippe, Madame CHETTOUH Assina, Monsieur MOUNDANGA Blaise.

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du texte précité, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame AHMADOUCHI Fatine, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Puis, Madame le Maire présente les rapports inscrits à l'ordre du jour.

19 - PV Approbation du compte rendu valant procès-verbal de la séance du 21 février 2019

Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITE, APPROUVE** le compte rendu de la séance citée en objet.

Départ de M.ALOUT Rafik à 19h14mn

19 - 1 Admission en non-valeur

Le Conseil municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE** de l'admission en non-valeur pour un montant de 63 615,41 €. **DIT** que la dépense sera prélevée sur le chapitre 65 article 6541 « Créances admises en non-valeur ». **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour : 32

Abstentions : 3 (1 Démocrates et Centristes et 2 Bondy Nouvelle Gauche)

19 - 2 Effacement de créances d'un montant de 7 206.21 €

Le Conseil municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE, APPROUVE** l'effacement de créances pour un montant global de 7 206,21 € par l'émission d'un mandat à l'article 6542 - « Créances éteintes ». **DIT** que les provisions pour risques seront réajustées en conséquence au compte 7817 - «Reprises sur dépréciations des actifs circulants». **DIT** que les crédits seront prévus en décision modificative n°1 du budget principal de la Ville de l'exercice 2019. **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de L'État.

Unanimité

Arrivée de Mme SECK Aissata à 19h25mn.

19 - 3 Fixation des taux horaires d'intervention – Production immobilisée

Le Conseil municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE, DIT** que les taux horaires d'intervention du personnel sont fixés comme suit :

	Taux horaire Masse salariale (a)	Masse salariale encadrement direct + équipe administrative (e)	Taux horaire Masse salariale encadrement direct + équipe administrative (b)	Taux horaire Véhicules y compris carburant (c)	Taux horaire Vêtements de travail et équipement de protection individuelle (d)	Taux horaire total (a)+(b)+(c)+(d)
Ateliers municipaux						
Adjoints techniques	24.72 €	306 395 €	6.26 €	1.58 €	0.18 €	32.74 €
Agents de maîtrise	30.81 €	306 395 €	6.26 €	1.58 €	0.18 €	38.82 €
Régie voirie						
Adjoints techniques	24.17 €	13 772 €	0.98 €	2.25 €	0.18 €	27.58 €
Agents de maîtrise	28.32 €	13 772 €	0.98 €	2.25 €	0.18 €	31.73 €

DIT que seules les immobilisations d'un montant supérieur à 500 € seront comptabilisées. **PRECISE** que les crédits nécessaires à ces écritures sont prévus au budget principal de la ville en dépenses au chapitre 040 «Opérations d'ordre de transfert entre sections » natures 21351 «installations générales, agencements, aménagement de constructions / Bâtiments publics », 2151 «Réseaux de voirie», 2152 «Installations de voirie», 21841 «matériel de bureau et mobilier scolaire», 21848 «Autres matériels de bureau et mobiliers» et en recettes au chapitre 042 «Opérations d'ordre de transfert entre sections» nature 722 «Production immobilisée - immobilisations corporelles». **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Unanimité

19 - 4 Annulation d'un titre et remboursement de frais bancaires à Madame Diariatou DIANKA

Le Conseil municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE, APPROUVE** l'annulation de la créance pour un montant global de 607.70 € par l'émission d'un mandat à l'article 673-« titres annulés sur exercices antérieurs ». **APPROUVE** le remboursement des frais bancaires liés aux oppositions à tiers détenteur de 340.23 € par l'émission d'un mandat à l'article 65888-« autres charges diverses de gestion courante ». **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget communal. **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de L'État.

Unanimité

Arrivée de Mme FEZARI Souhila à 19h31mn

19 - 5 Attribution de subventions aux associations Bondy Santé - Family Espoir - Liens et Cultures - Section Fédération des Amicales des Travailleurs et Commerçants Marocains de Bondy - Bureau des Etudiants en Soins Infirmiers de Jean Verdier

Le Conseil municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE** d'allouer des subventions d'un montant total de huit mille cent euros (8 100 €) selon le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2019
BONDY SANTE	2 600 €
FAMILY ESPOIR	1 000 €
LIENS ET CULTURES	2 500 €
SECTION FEDERATION DES AMICALES DES TRAVAILLEURS ET COMMERCANTS MAROCAINS DE BONDY	1 000 €
BUREAU DES ETUDIANTS EN SOINS INFIRMIERS DE JEAN VERDIER	1 000 €
TOTAL	8 100 €

PRECISE que les dépenses correspondant à ces subventions sont imputées sur le budget principal de la ville. **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de L'État.

A L'UNANIMITE, pour les associations suivantes :

- FAMILY ESPOIR
- SECTION FEDERATION DES AMICALES DES TRAVAILLEURS ET COMMERCANTS MAROCAINS DE BONDY
- *BUREAU DES ETUDIANTS EN SOINS INFIRMIERS DE JEAN VERDIER*

PAR UNE MAJORITE DE 35 VOIX POUR ET 1 NON PARTICIPATION (Mme MAAZAOUI-ACHI) pour l'association BONDY SANTE.

PAR UNE MAJORITE DE 35 VOIX POUR ET 1 NON PARTICIPATION (Mme RAJENDRAM) pour l'association LIENS ET CULTURES.

Arrivée de M. BARADJI Madigata à 19h37mn

19 - 6 Rapport d'utilisation des fonds octroyés dans le cadre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale pour l'exercice 2018

Le Conseil municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE**, **ADOPTÉ** le bilan présenté ci-dessous:

SECTEUR SOCIO-CULTUREL ET SPORTIF

- Centres de loisirs : 4 753 936,75 €
- Maisons de quartier : 1 324 384,70 €
- Jeunesse : 283 826,30 €
- Enfance – famille : 4 334 253,70 €
- Encouragement au sport : 141 339,80 €
- Santé : 799 452,60 €
- Centres de vacances : 408 934,65 €
- Actions culturelles : 262 970,50 €

TOTAL GENERAL 12 309 099,00 €

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Unanimité

19 - 7 Rapport d'utilisation des fonds octroyés dans le cadre du fonds de solidarité pour les communes de la région Ile-de-France pour l'exercice 2018

Le Conseil municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE**,

ADOPTÉ le bilan présenté ci-dessous :

REALISATIONS :

I. SECTEUR SOCIO-CULTUREL ET SPORTIF 6 648 588,40 €

- Aménagement urbain : 4 787 751,30 €
- Santé : 342 622,55 €
- Enseignement du premier degré : 1 236 034,60 €
- Equipements sportifs : 141 907,65 €
- Interventions sociales : 140 272,30 €

II. VIE ASSOCIATIVE 512 361,60 €

Il s'agit de subventions versées aux associations d'utilité publique.

III. TOTAL GENERAL 7 160 950,00 €

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de L'État.

Unanimité

19 - 8 Approbation du rapport 2019 de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (CLECT) instituée entre l'Établissement Public Territorial Est-Ensemble et ses communes membres

Le Conseil municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE, APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales du 3 avril 2019, ci-annexé. **DIT** que la présente délibération sera notifiée au Président d'Est Ensemble. **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de L'Etat.

Unanimité

19 - 9 Expérimentation certification des comptes : synthèses cahiers territoriaux 2018

Le Conseil municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE, ACTE** la présentation au Conseil municipal des cahiers territoriaux 2018 (maîtrise des risques, contrôle interne et suivi des recommandations, dossier permanent et immobilisations financières) relatif à l'expérimentation de la certification des comptes. **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de L'État.

Unanimité

19 - 10 Modification du tableau des effectifs

Le Conseil municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE,**

APPROUVE les créations, transformations et suppression suivantes :

I. Prolongation

A) Direction Générale Adjointe Population

- Prolongation d'un mois et suppression au 1^{er} juillet 2019 d'un poste de chargé des affaires générales à 20% au sein du Service affaires générales, État civil et cimetière (grade d'attaché).

II. Créations

A) Direction Générale Adjointe Population

- Création d'un poste de coordinateur Ville-Hôpital au sein du Centre Municipal de Santé (grade d'attaché, attaché principal, cadre de santé de 2^e classe ou Médecin de 2^e classe).

B) Direction Générale des Services Techniques

- Création d'un poste d'adjoint au chef de service Énergie et Fluides (grade de technicien) au sein du Pôle Bâtiments.
- Création d'un poste d'assistant mission animation commerciale (grade d'adjoint administratif) au sein du Pôle Aménagement et urbanisme.

C) Direction Générale Adjointe Support

- Création d'un poste de Documentaliste-délégué à la protection des données (grade d'ingénieur) dans le cadre de la réorganisation du Service Documentation-Archives.
- Création d'un poste de Chargé d'études RH (grade d'attaché ou de rédacteur) au service SIRH du Pôle RH.

D) Direction Générale Adjointe Éducation et Culture

- Création d'un poste de Coordination Accueil Famille (grade d'attaché ou rédacteur).
- Création d'un poste d'agent technique et d'accueil à la Ferme Caillard (grade d'adjoint technique).
- Création d'un poste d'agent technique polyvalent du 1^{er} avril au 15 octobre 2019 pour le centre de Roussines (grade d'adjoint technique).
- Création d'un poste de responsable du centre de vacances Roussines sur un temps complet annualisé de mars à novembre (grade de rédacteur),

E) Direction de la Communication

- Création d'un poste d'agent administratif au sein du service reprographie (grade d'adjoint administratif).

III. Transformations

- Direction Générale Adjoint Support
- Transformation d'un poste d'archiviste en adjoint au chef du service Documentation-Archives (grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques) dans le cadre de la réorganisation du Service Documentation-Archives.
- Transformation du poste de Gestionnaire du temps en Gestionnaire RH – gestionnaire du temps (grade d'adjoint administratif) au service SIRH du Pôle RH.

IV. Suppressions

- 4 postes d'éco gardes (grade d'adjoint technique) dans le cadre du transfert de la gestion du bois de Bondy à l'EPT Est Ensemble

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de L'État.

Pour : 32

Abstentions : 3 (2 Les Républicains et 1 Démocrates et Centristes)

Non participés : 2 (2 Bondy Autrement)

19 – 11 Modification et création de postes des intervenants extérieurs (Guichet Unique du Spectacle Occasionnel) pour les manifestations culturelles

Le Conseil municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE, APPROUVE** la création des postes d'intermittents du spectacle, **DECIDE** de fixer le taux de rémunération des intermittents du spectacle selon le barème suivant :

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget communal. **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de L'État.

Unanimité

19 - 12 Mise à disposition à titre payant de deux agents au CCAS

Le Conseil municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE** de mettre à disposition du CCAS les deux agents titulaires de la fonction publique territoriale intervenant au sein du CCAS, à compter du 1^{er} juillet 2019. **PRECISE** que cette mise à disposition interviendra à titre onéreux et fera l'objet d'un remboursement par le CCAS. **AUTORISE** la Maire à signer la convention à intervenir. **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de L'État.

Unanimité

19 - 13 Approbation de la convention avec l'Association Sportive de Bondy pour la mise en place d'un cours de sport et bien-être

Le Conseil municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE, AUTORISE** la Maire à signer avec l'Association Sportive de Bondy une convention partenariale pour la mise en place de cours sport et bien-être dédiés aux agents de la Ville. **FIXE** l'enveloppe annuelle allouée à 660€. **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget communal. **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de L'État.

Unanimité

19 - 14 Adhésion de la Ville de Bondy à l'Association française de correspondants à la protection des données à caractère personnel (AFCDP) et désignation des représentants

Le Conseil municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE, APPROUVE** l'adhésion de la Ville de Bondy à l'Association Française des Correspondants à la Protection des Données à caractère Personnel. **AUTORISE** la Maire à accomplir les formalités nécessaires à cette adhésion. **DESIGNE** les représentants.es de la Ville de Bondy au sein de l'association (5 personnes maximum), comme suit :

- Madame AHMADOUCHI Fatine (Conseillère Municipale)
- Madame BERNIERES Claudine (Adjointe à la Maire)
- Monsieur BROUILLARD Bertrand (Conseiller Municipal)
- Monsieur EL KASMI Boujemâa (Adjoint à la Maire)
- Madame OSTY Patricia (Membre de l'Administration)

PRECISE que la dépense correspondant à la cotisation annuelle d'un montant de 450 € est inscrite au budget de la commune. **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Unanimité

19 - 15 Rapport annuel sur la politique de la ville sur le territoire d'Est Ensemble

Le Conseil municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE, PREND ACTE** du rapport sur la politique de la ville 2017 sur le territoire d'Est Ensemble. **PRECISE** que ce rapport sera mis à disposition du public en Mairie. **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de L'État.

Pour : 35

Abstentions : 2 (1 Démocrates et Centristes et 1 Bondy Autrement)

19 - 16 Marché n°185708 - Projet Claudel - Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un groupe scolaire de 29 classes

Le Conseil municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE, ATTRIBUE** à l'Agence GAETAN LE PENHUEL le marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du groupe scolaire Pierre Curie, pour un taux de rémunération de la mission de base fixé à 11,25% et un montant total de 2 661 019,20 € TTC, comprenant les autres missions de maîtrise d'œuvre et les missions complémentaires d'assistance. **AUTORISE** la Maire à signer les pièces du marché correspondant et tous document s'y rapportant. **AUTORISE** la Maire à signer l'avenant ultérieur avec GAETAN LE PENHUEL, en vue d'ajuster le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre en fonction du coût prévisionnel définitif des travaux. **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal des exercices 2019 à 2023. **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Unanimité

Arrivée de Mme NAHAR-HAMIDI Rabia à 21h

19 - 17 Marché n°155709 Extension du Groupe Scolaire Pierre Curie

Le Conseil municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE, APPROUVE** les modifications apportées au lot n°1 du marché comme suit :

Montant de base du marché en HT(non actualisé)	Tranche Ferme	904 092,22
	Tranche conditionnelle	1 585 691,10
	TOTAL	2 486 783,32
Avenant n°1 en € HT		53 057,53
Avenant n°2 en € HT		15 520,31
Avenant n°3 en € HT		77 508,76
Avenant n°4 en € HT		106 711,12
Variation par rapport au montant de base		10,15%
Nouveau montant du marché en € HT		2 742 581,04
Nouveau montant du marché en € TTC		3 291 097,24

Soit un nouveau montant du marché de 3 291 097,24 € TTC, trois millions deux cents quatre vingt dix sept euros et vingt quatre centimes toutes taxes comprises. **APPROUVE**, les modifications apportées au lot n°4 du marché précité comme suit :

Montant de base du marché en HT(non actualisé)	Tranche Ferme	161 492,92
	Tranche conditionnelle	304 062,51
	TOTAL	465 555,13
Avenant n°1 en € HT		7 741,15
Avenant n°2 en € HT		30 756,40
Avenant n°3 en € HT		10 715,97
Variation par rapport au montant de base		10,57
Nouveau montant du marché en € HT		514 768,65
Nouveau montant du marché en € TTC		617 722,38

Soit un nouveau montant du marché de 617 722,38 € TTC , six cents dix sept mille et sept cents vingt deux euros , toutes taxes comprises. **AUTORISE** la Maire à signer l'avenant n°4 au lot n°1 « Gros œuvre,clos et couvert,VRD » concernant le marché n°155709 « Extension du Groupe scolaire Pierre Curie » avec la société COREDIF. **AUTORISE** la Maire à signer l'avenant n°3 au lot n°4 « Fluides » concernant le marché n°155709 « Extension du Groupe scolaire Pierre Curie » avec la société titulaire STEPC. **PRECISE** que cette dépense est inscrite dans le cadre des AP/CP . **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de L'État.

Pour : 35

Contre : 2 (Bondy Autrement)

19 - 18 Marché complémentaire n°155704 - Mission de maîtrise d'oeuvre pour l'extension du groupe scolaire Pierre Curie - Avenant n°1

Le Conseil municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE, APPROUVE** l'avenant n°1 au marché n°155704 relatif à la mission de maîtrise d'oeuvre pour l'extension du groupe scolaire Pierre Curie. **AUTORISE** la Maire à le signer. **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Unanimité

19 - 19 Marché n°135701 - Mission de maîtrise d'oeuvre pour l'extension du groupe scolaire Pierre Curie - Avenant n°2

Le Conseil municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE, APPROUVE** l'avenant n°2 au marché n° 135701 relatif à la mission de maîtrise d'oeuvre pour l'extension du groupe scolaire Pierre Curie. **AUTORISE** la Maire à le signer. **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de L'État.

Unanimité

19 - 20 Marché n°195707 - Extension du groupe scolaire Pierre Curie - Marché complémentaire - Lot n°5

Le Conseil municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE, APPROUVE** l'acte d'engagement tel qu'annexé à la présente délibération, avec le société STEPC, sise 9 rue de Paris 95570 Moisselles. **AUTORISE** la Maire à signer le marché négocié n°195707 Extension du groupe scolaire Pierre Curie – lot 5 – Electricité comme suit :

<i>Lot</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Adresse</i>	<i>Montant en € HT</i>	<i>Montant en € TTC</i>
5	<i>Electricité</i>	<i>STEPC</i>	<i>9 rue de Paris 95570 Moisselles</i>	<i>71 115,15</i>	<i>85 338,18</i>

AUTORISE la Maire à prendre toute décision concernant leur exécution ainsi que toute décision concernant leurs avenants n'entraînant pas une variation de leurs montants de plus de 5%. **PRECISE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget communal. **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour : 35

Contre : 2 (Bondy Autrement)

19 - 21 Marché n°195705 de prestations similaires - Rénovation du groupe scolaire Léo Lagrange - Lot n°5

Le Conseil municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE, APPROUVE** l'acte d'engagement tel qu'annexé à la présente délibération, avec le société SAINT-DENIS CONSTRUCTIONS, sise 24 rue des Postillons 93200 SAINT-DENIS. **AUTORISE** la Maire à signer le marché négocié n°195707 Extension du groupe scolaire Pierre Curie – lot 5 – Menuiseries intérieures – Mobilier – Plâtrerie – Faux Plafonds – Peinture – Sols souples – Sols durs comme suit :

<i>Lot</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Adresse</i>	<i>Montant en € HT</i>	<i>Montant en € TTC</i>
5	Menuiseries intérieures – Mobilier – Plâtrerie – Faux Plafonds – Peinture – Sols souples – Sols durs	<i>SAINTE-DENIS CONSTRUCTIONS</i>	24 rue des Postillons 93200 SAINT-DENIS	217 893,03	261 471,64

AUTORISE la Maire à prendre toute décision concernant leur exécution ainsi que toute décision concernant leurs avenants n'entraînant pas une variation de leurs montants de plus de 5%. **PRECISE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget communal. **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour : 35

Contre : 2 (Bondy Autrement)

19 - 22 Marché n°165706 - Rénovation du groupe scolaire Léo Lagrange – Avenants

Le Conseil municipal, **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, APPROUVE** les modifications apportées au marché précité comme suit :

Concernant le lot n°2 :

Montant de base en € HT+ Avenant n° 1 en € HT	Avenant n° 2 en € HT	Variation par rapport au montant de base	Nouveau Montant du lot n°2	
			En € HT	En € TTC (TVA à 20%)
380 130,00	20 403,71	5,96%	400 533,71	480 640,45

Soit un nouveau montant du lot n°2 de 480 640,45 € TTC, quatre cent quatre vingt mille six cent quarante euros et quarante-cinq centimes toutes taxes comprises.

Concernant le lot n°4 :

Montant de base en € HT+ Avenant n° 1 en € HT	Avenant n° 2 en € HT	Variation par rapport au montant de base	Nouveau Montant du lot n°4	
			En € HT	En € TTC (TVA à 20%)
260 016,00	32 117,72	13,61%	292 133,72	350 560,46

Soit un nouveau montant du lot n°4 de 350 560,46 € TTC, trois cent cinquante mille cinq cent soixante euros et quarante-six centimes toutes taxes comprises.

Concernant le lot n°6 :

Montant de base en € HT+ Avenants n°1 et 2 en € HT	Avenant n° 3 en € HT	Variation par rapport au montant de base	Nouveau Montant du lot n°6	
			En € HT	En € TTC (TVA à 20%)
832 692,40	9 491,70	3,09%	842 184,10	1 010 620,92

Soit un nouveau montant du lot n°6 de 1 010 620,92 € TTC, un million dix mille six cent vingt euros et quatre vingt douze centimes toutes taxes comprises.

Concernant le lot n°8 :

Montant de base en € HT+ Avenant n°1 en € HT	Avenant n°2 en € HT	Variation par rapport au montant de base	Nouveau Montant du lot n°8	
			En € HT	En € TTC (TVA à 20%)
43 400,00	1 900,00	4,38%	45 300,00	54 360,00

Soit un nouveau montant du lot n°7 de 54 360,00 € TTC, cinquante-quatre mille trois cent soixante euros toutes taxes comprises.

Concernant l'ensemble des lots, le marché est prolongé jusqu'au 02 août 2019.

AUTORISE la Maire à signer l'avenant n°2 au marché n°165706 Travaux de rénovation du groupe scolaire Léo Lagrange – Lot n°2 Charpente bois. **AUTORISE** la Maire à signer l'avenant n°2 au marché n°165706 Travaux de rénovation du groupe scolaire Léo Lagrange – Lot n°4 Couverture – étanchéité. **AUTORISE** la Maire à signer l'avenant n°3 au marché n°165706 Travaux de rénovation du groupe scolaire Léo Lagrange – Lot n°6 Plomberie – chauffage. **AUTORISE** la Maire à signer l'avenant n°2 au marché n°165706 Travaux de rénovation du groupe scolaire Léo Lagrange – Lot n°8 Ascenseurs. **AUTORISE** la Maire à signer l'avenant n°2 au marché n°165706 Travaux de rénovation du groupe scolaire Léo Lagrange – Lot n°9 Aménagement paysagers. **PRECISE** que cette dépense est inscrite dans le cadre des AP/CP. **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour

excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Pour : 35

Contre : 2 (Bondy Autrement)

19 - 23 Marché n°195706 de prestations similaires - Rénovation du groupe scolaire Léo Lagrange - Lot n°7

Le Conseil municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE, APPROUVE** l'acte d'engagement tel qu'annexé à la présente délibération, avec le société MATE, sise 12, rue des Rougeriots - ZAC du Gasset - 77600 CHANTELOUP-EN-BRIE. **AUTORISE** la Maire à signer le marché négocié n°195706 – Rénovation du groupe scolaire Léo Lagrange – lot 7 – Electricité, comme suit :

Lot	Intitulé	Titulaire	Adresse	Montant en € HT	Montant en € TTC
7	Electricité	MATE	12, rue des Rougeriots ZAC du Gasset 77600 CHANTELOUP-EN-BRIE	47 255,20	56 706,24

AUTORISE la Maire à prendre toute décision concernant leur exécution ainsi que toute décision concernant leurs avenants **n'entraînant** pas une variation de leurs montants de plus de 5 %. **PRECISE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget communal. **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour : 35

Contre : 2 (Bondy Autrement)

19 - 24 Marché n°169002 - Prestations de propreté urbaine - Avenant n°1

Le Conseil municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE, APPROUVE** l'avenant n° 1 au marché n° 169002 de prestations de propreté urbaine. **AUTORISE** la maire à le signer. **PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget communal. **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de L'État.

Unanimité

19 - 25 Marché n°179503 - Fourniture et pose d'horodateurs pour la ville de Bondy - Avenant n°3

Le Conseil municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE, APPROUVE** l'avenant n° 3 au marché n° 179503 relatif à la fourniture de pose d'horodateurs pour la Ville de Bondy. **AUTORISE** Madame la maire à le signer. **PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget communal. **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de L'État.

Pour : 35
Contre : 2 (Bondy Autrement)

19 - 26 Marché n°179508 - Fourniture de mobilier urbain - Avenant n°1

Le Conseil municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE**, **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché n°179508 relatif à la fourniture de mobilier urbain. **AUTORISE** la Maire à le signer. **PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget communal. **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de L'État.

Pour : 35
Contre : 2 (Bondy Autrement)

19 - 27 Marché n°190101 - Acquisition de fournitures et matériels de bureau pour la ville de Bondy - Lot n°3 Papier logoté

Le Conseil municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE**, **APPROUVE** l'Acte d'engagement tel qu'il a été signé et tel qu'il sera annexé.

AUTORISE la Maire à signer le marché comme suit pour une durée initiale courant à compter de la notification jusqu'au 31 décembre 2019, puis reconductible trois fois,

Titulaire (nom et adresse)	Montant annuel en € HT
IMPRIMERIE RAS 6 avenue des Tissonvilliers 95400 VILLIERS LE BEL	Sans montant minimum annuel Sans montant maximum annuel

AUTORISE la Maire à prendre toute décision concernant son exécution, ainsi que toute décision concernant les modifications apportées au marché n'entraînant pas une variation de son montant de plus de 5%. **PRÉCISE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget communal. **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Unanimité

19 - 28 Signature du protocole de coopération décentralisée entre la Ville de Berkane (Maroc) et la Ville de Bondy

Le Conseil municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE**, **SOUTIENT** la démarche d'ouverture à l'international du territoire Bondynoïse et la relance de la coopération avec

Berkane (Royaume du Maroc). **APPROUVE** les termes du protocole de coopération décentralisée entre la Ville de Bondy et la Ville de Berkane (Royaume du Maroc). **AUTORISE** la Maire à signer ledit protocole. **AUTORISE** la Maire à signer tout acte permettant la mise en œuvre de ce protocole. **AUTORISE** la Maire à solliciter l'ensemble des financements pour la réalisation des projets. **ACCORDE** un mandat spécial de mission à Monsieur Madigata BARADJI, pour la mise en œuvre dudit protocole. **AUTORISE** la prise en charge des frais de mission. **AUTORISE** les accueils de représentants de Berkane à Bondy et la prise en charge de leurs frais de séjour. **PRECISE** que les dépenses seront inscrites au budget principal de la Ville. **INDIQUE** qu'un bilan annuel sera présenté au Conseil Municipal. **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Unanimité

19 - 29 Accueil d'une délégation de représentants de la commune de Berkane (Royaume du Maroc)

Le Conseil municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE**, **SOUTIENT** la démarche d'ouverture à l'international du territoire bondynois et la relance de la coopération avec Berkane (Royaume du Maroc). **APPROUVE** l'accueil des représentants de Berkane (Royaume du Maroc). **AUTORISE** la prise en charge des frais de séjour et de mission des membres de la délégation marocaine. **PRECISE** que les dépenses liées seront imputées au budget principal de la Ville. **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de L'État.

Unanimité

19 - 30 Accueil d'une délégation de représentants de la Ville d'Al Ram (Palestine)

Le Conseil municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE**, **APPROUVE** l'accueil des représentants de la Ville d'Al Ram (Palestine). **AUTORISE** la prise en charge des frais de séjour et de mission des membres de la délégation palestinienne selon le tableau annexé. **PRECISE** que les dépenses liées sont imputées au budget principal de la Ville, chapitre 11. **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Unanimité

19 - 31 Coopération Bondy/Al Ram (Palestine) - Proposition d'une mission politique et technique

Le Conseil municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE, APPROUVE** l'organisation de la mission politique et technique à Al-Ram (Palestine). **ACCORDE** un mandant spécial de mission à la Maire ainsi qu'à l'élu en charge de la coopération décentralisée. **AUTORISE** la prise en charge des frais de mission et de séjour de Monsieur Madigata BARADJI, Adjoint à la Maire, d'un agent de la bibliothèque André Malraux et des agents participants à ce déplacement. **PRECISE** que les crédits nécessaires figurent au budget principal de la Ville, chapitre 11. **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Unanimité

19 - 32 Modification du règlement intérieur des activités périscolaires, extrascolaires et de loisirs

Le Conseil municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE, APPROUVE** les modifications apportées au règlement intérieur des activités périscolaires, extrascolaires et de loisirs. **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Unanimité

19 - 33 Appel à projets TAP (Temps d'Activités Périscolaires) 2019-2020 - Approbation de la convention d'objectifs et de moyens pour l'organisation d'activités culturelles, artistiques ou sportives

Le Conseil municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE, AUTORISE** la Maire à signer la convention avec chaque association retenue, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant. **DIT** qu'un bilan sera effectué en fin d'année scolaire. **PRECISE** que l'enveloppe budgétaire de subvention pour l'année 2019 est de 516 000 euros. **PRECISE** que les dépenses correspondant à ces subventions sont imputées sur le budget principal de la ville. **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Unanimité

19 - 34 Approbation de la convention pluriannuelle de partenariat pour l'organisation de séjours de vacances de la Ville de Bondy dans les centres de vacances de la Ville de Saint-Denis

Le Conseil municipal, **APRÈS EN AVOIR DELIBERE, APPROUVE** le principe de ce partenariat et de cette mise à disposition d'hébergement, par la Ville de Saint-Denis, à la Ville de Bondy, pour l'organisation de séjours enfance. **APPROUVE** les termes de la convention pluriannuelle de partenariat et des avenants annuels. **PRECISE** que ladite convention est conclue pour une durée d'un an avec reconduction expresse à deux reprises sous la forme de la signature d'un avenant annuel qui définira la structure mise à disposition, le tarif de la location, les dates, le nombre d'enfants et d'adultes concernés. **AUTORISE** la Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes. **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de L'État.

Unanimité

19 - 35 Adhésion au Réseau Français des Villes Educatrices (RFVE) et désignation d'un(e) représentant(e) du Conseil municipal

Le Conseil municipal, **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ADHÈRE** au Réseau Français des Villes Educatrices. **DESIGNE Mme FARES-MAZOUZI Noria** comme représentante de la Ville de Bondy au sein de l'association. **PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au budget communal. **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de L'État.

Pour : 33

Contre : 2 (Bondy Autrement)

Non participés : 2 (Bondy Nouvelle Gauche)

19 - 36 Candidature au dispositif d'Etat des cités éducatives

Le Conseil municipal, **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, APPROUVE** la candidature au dispositif des cités éducatives pour l'ensemble du territoire de la Ville de Bondy. **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de L'État.

Pour : 35

Contre : 2 (Bondy Autrement)

19 - 37 Délivrance des duplicatas de livret de famille

Le Conseil municipal, **APRÈS EN AVOIR DELIBERE, APPROUVE** la délivrance d'un duplicata du livret de famille, à partir du 3ème, au tarif forfaitaire de 12 euros, à compter du 1er juillet 2019. **AUTORISE** la Maire, à effectuer toutes les démarches administratives qui seront

requis, et à signer l'ensemble des actes administratifs et contractuels nécessaires à l'exécution de cette délibération. **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de L'État.

Unanimité

Départ de Monsieur Baradji à 22h22mn

19 - 38 Approbation et adhésion à la convention de la centrale d'achat du SIFUREP

Le Conseil municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE, APPROUVE** la convention d'adhésion à la Centrale d'achat du SIFUREP. **AUTORISE** la Maire à signer la convention d'adhésion ainsi qu'à effectuer toutes les démarches administratives qui seront requises, et à signer l'ensemble des actes administratifs et contractuels nécessaires à l'exécution de cette délibération. **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de L'État.

Unanimité

19 - 39 Approbation de la convention avec la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) et versement d'une subvention

Le Conseil municipal, **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ, APPROUVE** les termes de la convention entre la Ville de Bondy et la Caisse nationale d'assurance vieillesse pour la période 2018-2019. **APPROUVE** le versement de la subvention par la CNAV à la Ville de Bondy de 18 250 Euros (dix huit mille deux cent cinquante euros) avec un versement d'un acompte de 70 % du montant de l'aide accordée. Le solde de la subvention est versé sur production et validation de bilans quantitatif et qualitatif et budget réalisé. **AUTORISE** la Maire à signer la convention afférente, ainsi que tout document s'y rapportant. **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de L'État.

Unanimité

19 - 40 Approbation de la convention de fourniture et de livraison de repas entre la Ville de Bondy et le SIPLARC

Le Conseil municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE, APPROUVE** la nouvelle convention de fourniture et de livraison des repas à domicile en direction des personnes âgées, en situation de handicap, ou en rupture d'autonomie fixant les rôles et obligations respectifs des différentes parties. **PRECISE** que la présente convention est conclue pour une première période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, renouvelable par reconduction expresse par période successive d'un an sur une durée maximale de reconduction de 4 ans, soit au maximum le 30 juin 2022. **AUTORISE** la Maire à signer cette convention ainsi que toutes pièces se rapportant à cette affaire. **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Ville. **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Unanimité

19 - 41 Formation continue: Approbation de la Convention avec le GRETA pour la préparation au Diplôme d'Etude en Langue Française (DELF)

Le Conseil municipal, **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ, APPROUVE** les termes de la convention entre la Ville de Bondy et le GRETA MTE 93 pour la période des 28 et 29 avril 2019. **APPROUVE** le versement du coût de la prestation par la Ville au GRETA MTE 93 d'un montant de 435 € (quatre cent trente cinq Euros) TTC correspondant à 29 stagiaires à 15 € (quinze Euros) est inscrit au budget de la commune. **AUTORISE** la Maire à signer la convention afférente, ainsi que tout document s'y rapportant. **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de L'État.

Unanimité

19 - 42 Convention d'occupation privative du domaine public sis 4 avenue de Verdun concernant l'installation d'une station radioélectrique et des équipements électroniques : avenant n°1

Le Conseil municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE, APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention d'occupation privative du domaine public concernant l'implantation d'une antenne relais sur le site du stade Léo Lagrange. **AUTORISE** la Maire à le signer ainsi que tout document s'y rapportant. **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de L'État.

Pour : 36

Contre : 1(Démocrates et Centristes)

19 - 43 Locaux de la Maison de la jeunesse et des services publics : Convention de chauffage à intervenir entre Bondy Habitat et la Ville de Bondy

Le Conseil municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE, APPROUVE** la convention de chauffe des locaux de la Maison de la Jeunesse et des Services Publics à intervenir entre Bondy Habitat et la Ville de Bondy. **AUTORISE** la Maire à la signer ainsi que tous les documents y afférents. **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget communal. **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Unanimité

19 - 44 Approbation de la nouvelle convention sur la fourniture, le transport, la pose, la mise en service, la collecte et l'entretien de points d'apport volontaires enterrés pour la collecte des déchets ménagers - Avenue Léon Jouhaux avec Est Ensemble et Immobilière 3F

Le Conseil municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE, APPROUVE** la convention pour la fourniture, le transport, la pose, la mise en service, la collecte et l'entretien de points d'apport volontaires enterrés pour la collecte des déchets ménagers. **DIT** que ladite convention est conclue avec l'Etablissement public Est Ensemble représentée par son Président Gérard COSME. **PRECISE** que la présente convention prend effet à compter de sa notification. **AJOUTE** que la commune a pris en charge les études préalables et les travaux de la réalisation de la fouille à la remise en état du sol, ainsi que les éventuels aménagements extérieurs nécessaires et que les dépenses ont été inscrites au budget communal. **AUTORISE** la Maire à signer la convention ci-jointe ainsi que les avenants qui ne pourront modifier les dispositions financières et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision. **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Unanimité

19 - 45 Approbation de la convention sur la fourniture, le transport, la pose, la mise en service, la collecte et l'entretien de points d'apport volontaire enterrés pour la collecte des déchets ménagers - Allée George Sand avec Est Ensemble et Bondy Habitat : Annule et remplace la délibération n°1053 du 28 juin 2018

Le Conseil municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE, APPROUVE** la convention pour la fourniture, le transport, la pose, la mise en service, la collecte et l'entretien de points d'apport volontaires enterrés pour la collecte des déchets ménagers telle qu'annexée qui annule et remplace la convention de la délibération n°1053. **DIT** que ladite convention est conclue avec l'Etablissement public Est Ensemble représentée par son Président Gérard COSME. **PRECISE** que la présente convention prend effet à compter de sa notification. **AJOUTE** que la commune a pris en charge les études préalables et les travaux de la réalisation de la fouille à la remise en état du sol, ainsi que les éventuels aménagements extérieurs nécessaires et que les dépenses ont été inscrites au budget communal. **AUTORISE** la Maire à signer la convention ci-jointe ainsi que les avenants qui ne pourront modifier les dispositions financières et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision. **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Unanimité

19 - 46 Approbation de la convention pour la collecte et l'entretien de points d'apport volontaire enterrés - rues Lucie Aubrac et Rol Tanguy avec Est-Ensemble et Seine-Saint-Denis-Habitat

Le Conseil municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE, APPROUVE** la nouvelle convention pour la fourniture, le transport, la pose, la mise en service, la collecte et l'entretien de points d'apport volontaires enterrés pour la collecte des déchets ménagers telle qu'annexée.

AUTORISE la Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant. **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de L'État.

Pour : 35

Contre : 2 (Bondy Autrement)

19 - 47 Approbation de la convention sur la fourniture, le transport, la pose, la mise en service, la collecte et l'entretien de points d'apport volontaire enterrés pour la collecte des déchets ménagers rue Germaine Tillion avec Est-Ensemble, le groupe Pichet et la Foncière logement

Le Conseil municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE**, **APPROUVE** la nouvelle convention pour la fourniture, le transport, la pose, la mise en service, la collecte et l'entretien de points d'apport volontaires enterrés pour la collecte des déchets ménagers telle qu'annexée. **DIT** que ladite convention est conclue avec l'Etablissement public Est Ensemble représentée par son Président Gérard COSME. **PRECISE** que la présente convention prend effet à compter de sa notification. **AJOUTE** que la commune a pris en charge les études préalables et les travaux de la réalisation de la fouille à la remise en état du sol, ainsi que les éventuels aménagements extérieurs nécessaires et que les dépenses ont été inscrites au budget communal. **AUTORISE** la Maire à signer la convention ci-jointe ainsi que les avenants qui ne pourront modifier les dispositions financières et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision. **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de L'Etat.

Unanimité

19 - 48 Approbation de la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le Sipperec et la Ville de Bondy - enfouissement des réseaux

Le Conseil municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE**, **APPROUVE** les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage. **AUTORISE** la Maire à la signer ainsi que tous documents s'y rattachant. **DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal de l'exercice 2019.

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de L'État.

Unanimité

**19 - 49 Zone d'Aménagement Concerté des Rives de l'Ourcq :
Avenant n°4 à la convention encadrant les conditions
financières et patrimoniales de transfert des opérations
d'aménagement**

Le Conseil municipal, **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, APPROUVE** l'avenant n°4 à la Convention définissant les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers de la ZAC des Rives de l'Ourcq à Bondy, annexé à la présente délibération. **AUTORISE** la Maire ou son représentant, à signer ledit avenant ainsi que tout document s'y rapportant. **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour : 32

Contre : 5 (1 Démocrates et Centristes / 2 Bondy Autrement / 2 Bondy Nouvelle Gauche)

**19 - 50 Voeu présenté par la Majorité Municipale de Bondy relatif
aux missions locales d'Ile-de-France mobilisées pour l'avenir
des jeunes Francilien-enne-s**

Le conseil municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE** le vœu suivant :

Alors que chaque année, 140 000 jeunes quittent le système scolaire sans aucune qualification et que le chômage touche près d'un quart des moins de 25 ans, les Missions Locales sont plus que jamais l'outil au service des jeunes. Elles sont partie intégrante des politiques d'emploi, de formation et d'insertion, mais aussi d'orientation et éducatives.

En Ile-de-France, cela ne représente pas moins de 76 structures et 1.545 salariés et couvrent 1.285 communes. Elles accompagnent plus de 188.000 jeunes (33.180 pour la Seine-Saint-Denis) de 16-25 ans dans leurs problématiques d'emploi, de logement, de santé, de formation et de citoyenneté. Près de 68.000 contrats (CDI/CDD/CAE) ont été signés en 2014 pour placer les jeunes en emploi. C'est à l'heure actuelle le meilleur outil que l'Etat et les collectivités locales ont mis en place pour lutter contre le chômage de masse qui touche plus particulièrement les jeunes banlieusards.

C'est cela dont l'Etat et la Région devraient se souvenir avant d'obliger à des méthodes d'évaluation qui ne sont décidées que par un prisme comptable !

Ceux qui suivent l'actualité des missions locales ont pu savoir que le réseau au complet était mobilisé autour de la bataille des moyens alloués aux structures par l'Etat pour sauver le service public qu'elles rendent aux jeunes.

A ce jour, l'Etat et la Région sont complices de cette volonté de casse de cet outil précieux. La 1ère mesure concrète prise par Madame PECRESSE à son arrivée à la Présidence de la Région a été de stopper net les financements fléchés sur l'offre d'orientation dans les missions locales. Ainsi, 60 missions locales franciliennes qui portaient un « POP » (Projet d'Orientation Professionnelle) ont vu disparaître la subvention et donc le service. Pourtant, c'était en 2014, 9.147 jeunes qui étaient positionnés sur cette mesure.

La question de la performance peut être abordée, mais uniquement sans obérer les résultats obtenus par les professionnels.

La véritable bataille se situe bien sur la question de l'augmentation des moyens et de la répartition nationale des crédits d'une part. D'autre part, les critères de répartition sont également à revoir. La DGEFP a annoncé qu'elle allait réexaminer ces modalités de répartition. Il faut prendre en compte l'effort des collectivités locales inscrites dans la gouvernance et le financement des missions locales, comme le niveau de subvention accordée et les moyens matériels et humains mis à disposition (loyer, charges et fluides, MAD de personnels, logistique). Enfin, les éléments de contexte doivent être mieux reconnus, la Seine-Saint-Denis n'est pas un département comme un autre...

La majorité municipale de Bondy s'inscrit pleinement dans la bataille qui anime le réseau des missions locales, avec le total soutien des personnels qui chaque jour oeuvrent sur le terrain au service des jeunes Bondynoises.

C'est pourquoi les élus de Bondy demandent à l'Etat et à la Région Ile-de-France :

- La mise en oeuvre une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs respectueuse des spécificités du territoire et de l'effort des collectivités locales qui les gouvernent,*
- la fin de la baisse des financements et leur pérennisation,*
- la mise en oeuvre des politiques régionales et étatiques autour des Bassins d'Emploi et de Formation, ce dernier dans notre cas, correspondant au territoire d'Est Ensemble.*

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de L'État.

Pour : 32

Abstentions : 5 (2 Les Républicains/ 1 Démocrates et Centristes / 2 Bondy Nouvelle Gauche)

19 - 51 Voeu présenté par la Majorité Municipale contre l'extension et la privatisation de l'aéroport Roissy-Charles De Gaulle

Le Conseil municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE** le vœu suivant :

Considérant que le nouveau terminal que Aéroports de Paris (ADP) veut construire à Roissy-Charles de Gaulle a pour objectif d'accueillir en 2035 de 30 à 40 millions de passagers supplémentaires par an (50% de plus que les prévisions pour 2020) et de faire de Roissy CDG le premier hub européen et l'un des premiers au niveau mondial, favorisant les voyageurs en transit pour des correspondances, Considérant que 500 mouvements supplémentaires d'avions par jour sont à prévoir avec cette extension, entraînant nuisances sonores et sanitaires pour les habitants du territoire, Considérant que le nombre mirobolant de créations d'emplois annoncé par ADP ne repose sur aucune étude sérieuse,

Considérant que c'est un enjeu pour les habitant.es de Bondy sont concerné.es car le site de Roissy CDG est situé à 15 km,

Considérant qu'en dépit des politiques menées en faveur de l'accès des Séquano-Dionysien.ne.s aux emplois de la plateforme, en 2017, pour la première fois, notre département n'est plus le premier territoire d'habitation des salariés de Roissy CDG,

Considérant que la création de milliers d'emplois dans le domaine aérien ne répond pas aux enjeux économiques d'avenir,

Considérant que selon AirParif l'augmentation des vols conduirait à une hausse des émissions de 30% des oxydes d'azote et de 11% des particules cancérigènes,

Considérant que la pollution générée par le transport aérien n'est pas de nature différente à celles générées par d'autres secteurs, malgré l'exclusion de ses émissions de gaz à effet de serre de l'accord de Paris,

Considérant que le secteur du transport aérien ne doit pas être exempt de l'effort collectif de réduction des gaz à effet de serre,

Considérant que la population du Nord et de l'Est de Paris est déjà asphyxiée par la saturation actuelle du trafic aérien et routier et que ce projet d'extension converge très clairement avec deux autres méga-projets inutiles situés dans la même zone : Europacity et le CDG Express, Considérant que la privatisation d'Aéroports de Paris proposée par l'État est également une menace pour l'environnement et la santé des habitants, en plus d'être un non-sens économique et une erreur stratégique,

Considérant que les enjeux environnementaux liés à la plateforme de Roissy CDG sont tels qu'ils ne sauraient être subordonnés à des intérêts financiers ou laissés à la seule appréciation d'actionnaires privés en position dominante au sein de la gouvernance d'ADP,

Considérant que pour toutes ces raisons, les impacts environnementaux et sociaux de ce projet d'extension sont gravement minimisés par ADP et que ce projet ne répond pas aux enjeux urbains, sociaux, économiques et écologiques de la Seine-Saint-Denis ni de l'Île-de-France,

Nous élu.es de Bondy demandons à Aéroports de Paris de renoncer à son projet d'extension, à l'État de renoncer à privatiser Aéroports de Paris et appelons tous les Bondynoi.se.s à se mobiliser dans le cadre du référendum d'initiative partagée relatif à ce projet de privatisation.

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de L'État.

Pour : 34

Abstentions : 3 (2 Les Républicains / 1 Démocrates et Centristes)

19 - Décisions

Enfin, le conseil municipal a été informé des décisions de Madame la Maire comme suit :

- **N° 18-90** : Contrat de cession du spectacle intitulé « Et si nous chantions quand même » au théâtre de poche de la ferme Caillard le samedi 26 janvier 2019 entre la Compagnie L'ART DE VIVRE et la Ville de Bondy
- **N° 18-91** : Contrat de cession du spectacle intitulé « Ramasseur de modestie » au théâtre de poche de la ferme Caillard le mercredi 06 février 2019 et le samedi 09 février 2019 entre la Compagnie BLED N'POP et la Ville de Bondy
- **N° 18-92** : Contrat de cession du spectacle intitulé « Le Bal Littéraire » au théâtre de poche de la ferme Caillard le 16 février 2019 entre la Compagnie « La Position du Guetteur » et la Ville de Bondy
- **N° 18-93** : Contrat de cession du spectacle intitulé « Flamenco » au théâtre de poche de la ferme Caillard le 30 mars 2019 entre la Compagnie « La mesure sorcière » et la Ville de Bondy
- **N° 19-08** : Avenant au contrat de cession du spectacle intitulé « Magic Box » du vendredi 6 décembre 2019 entre le Sudden Théâtre et la Ville de Bondy
- **N° 19-09** : Contrat général de représentation établissement de concerts et de spectacles, théâtre et assimilé entre la SACEM et la Ville de Bondy
- **N° 19-13** : Contrat de cession du spectacle intitulé « LE NOUVEL AN CHINOIS » au théâtre de poche de la ferme Caillard le samedi 23 février 2019 entre l'association « ALCC » et la Ville de Bondy

- **N° 19-15** : Convention tripartite d'occupation précaire d'un terrain situé rue Andréï SAHKAROV à Bondy (93140) passée entre l'Etablissement Public Territorial, l'Association Sportive de Bondy et la Commune de Bondy
- **N° 19-16** : Convention tripartite précaire de location d'un local sis à BONDY – 23 avenue Jean Moulin Bondy (93140) passée entre la Seine-Saint-Denis habitat , l'association Rayons de Soleil 93 et la Commune de Bondy
- **N° 19-19** : Contrat de cession du spectacle intitulé « Paris – Kinshasa Express » du samedi 6 avril 2019 entre Bargraph et la Ville de Bondy
- **N° 19-21** : Convention d'accueil classe d'environnement entre Poney des Quatre saisons et la Ville de Bondy pour un séjour de 43 enfants de l'école Jean Rostand du 03 juin 2019 au 06 juin 2019 au Poney-Club de la Source 89400 Epinau-Les-Voves
- **N° 19-22** : Cession de véhicules
- **N° 19-23** : Contrat de cession du spectacle intitulé "J'espère que ça va aller" au théâtre de poche de la ferme Caillard le 13 avril 2019 entre la Compagnie "Le théâtre de l'imprévu" et la Ville de Bondy
- **N° 19-24** : Contrat de cession du spectacle intitulé "Le merveilleux voyage de Nils Holgersson" au théâtre de poche de la ferme Caillard le 17 avril 2019 entre la Compagnie "L'ESSAIM" et la Ville de Bondy
- **N° 19-25** : Contrat de cession du spectacle intitulé "SMART FAUNE" au théâtre de poche de la ferme Caillard le 11 mai 2019 entre l'association/compagnie "Pas sages aux actes" et la Ville de Bondy
- **N° 19-26** : Contrat de cession du spectacle intitulé "L'HEURE BLEUE" au théâtre de poche de la ferme Caillard le 24 mai 2019 entre l'association/compagnie "A Domani Productions" et la Ville de Bondy
- **N° 19-30** : Convention d'occupation précaire d'un local sis esplanade Claude Fuzier (93140) à BONDY, passée entre la Commune de Bondy et la Section Syndicale FO des Agents Communaux de BONDY
- **N° 19-32** : Convention d'occupation précaire d'un local sis à Bondy 158 rue Roger Salengro à Bondy (93140) passée entre la Commune de BONDY et l'association des adhérents du GEM L'OMBRAJE 93
- **N° 19-33** : Convention d'accueil classe d'environnement entre PEP Découvertes et la Ville de Bondy pour un séjour de 19 enfants de l'école élémentaire Jacques Béthinger du 24 au 28 juin 2019 au centre LA MARJOLAINE à La Turballe 44420
- **N° 19-37** : Avenant n°1 à la convention d'occupation à titre précaire et révocable d'un logement situé dans l'enceinte de l'école Jules Ferry passé entre la Commune de Bondy et Madame MICOZZI Liliane
- **N° 19-38** : Contrat de cession du spectacle intitulé « Le voyage de KAMINO » au théâtre de poche de la ferme Caillard le samedi 12 janvier 2019 et le mercredi 16 janvier 2019 entre la Compagnie CIRK'ANARD et la Ville de Bondy - ANNULE ET REMPLACE la décision n°2018-88 du 31 décembre 2018
- **N° 19-39** : Contrat de cession du spectacle intitulé « Nous ne chanterons pas » au théâtre de poche de la ferme Caillard le samedi 26 janvier 2019 entre la Compagnie ASILE CULTUREL et la Ville de Bondy - ANNULE ET REMPLACE la décision n°2018-89 du 31 décembre 2018
- **N° 19-40** : Convention d'occupation précaire d'un local sis 23 bis rue Roger Salengro à Bondy (93140), passée entre la Commune de Bondy et la Section Syndicale C.F.D.T des Agents Communaux de BONDY
- **N° 19-41** : Convention d'occupation précaire d'un local sis esplanade Claude Fuzier (93140) à BONDY, passée entre la Commune de Bondy et la Section Syndicale CGT des Agents Communaux de BONDY
- **N° 19-42** : Convention d'accueil classe de découvertes entre PEP Découvertes et la Ville de Bondy pour un séjour de 107 enfants de l'école élémentaire Roger Salengro du 20 au 24 mai 2019 au centre La Maison Du Golfe à SARZEAU 56370

RIEN N'ETANT PLUS A L'ORDRE DU JOUR